

# RECONNAISSANCE D'ACQUIS GÉNIE MÉCANIQUE (7947 et 6647) – GÉNIE MÉCANIQUE CONCENTRATION GÉNIE MÉCATRONIQUE (7347)

## I) Contexte de la reconnaissance d'acquis

Le baccalauréat en génie mécanique est un programme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et il est reconnu par le BUREAU CANADIEN D'AGRÈMENT DES PROGRAMMES DE GÉNIE (BCAPG).

Ce programme doit respecter le règlement des étudiants de premier cycle de l'UQTR et aussi les normes et procédures d'agrément du BCAPG.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE DE L'UQTR  
<https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/118.pdf>

CHAPITRE 5 : RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

## NORMES ET PROCÉDURES D'AGRÈMENT DU BCAPG

### 3.5.5 Statut des membres du corps professoral à l'égard de la profession d'ingénieur :

Les professeurs qui donnent des cours portant essentiellement sur les sciences du génie et la conception en ingénierie devraient être titulaires d'un permis d'exercice du génie au Canada, de préférence dans la province ou le territoire où est situé l'établissement d'enseignement. Dans les provinces ou territoires où l'enseignement du génie est reconnu comme de l'exercice du génie, on s'attend à ce que ces professeurs soient titulaires du permis d'exercice de la province ou du territoire en question. Pour évaluer la conformité à cette norme, le Bureau d'agrément se fondera sur l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice, lequel peut être obtenu auprès du secrétariat du Bureau d'agrément ou à l'adresse [www.ingenieurscanada.ca](http://www.ingenieurscanada.ca).

OU

[https://engineerscanada.ca/sites/default/files/2023-12/Accreditation\\_Criteria\\_Procedures\\_2023.pdf](https://engineerscanada.ca/sites/default/files/2023-12/Accreditation_Criteria_Procedures_2023.pdf)

## II) Liste de cours admissibles pour une reconnaissance d'acquis

GIA1047 – ANALYSE DE RENTABILITÉ DE PROJETS I  
ING1042 – DESSIN TECHNIQUE ET DAO  
ING1045 – TOLÉRANCEMENT ET CAO

+ COURS COMPLÉMENTAIRES

MAP1006 – MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES I  
MAP1007 – MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES II  
MAP1008 – MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES III  
STT1001 – PROBABILITÉS ET STATISTIQUES

+ Dans les programmes 7947 et 6647  
GMC1024 – AUTOMATISMES INDUSTRIELS  
GMC1036 – PROCÉDÉS DE COUPE ET DE DÉFORMATION

Dans le programme 7347  
GIA1154 – PROCÉDÉS DE FABRICATION INDUSTRIELS  
GEI1087 – AUTOMATISATION DES PROCESSUS INDUSTRIELS

Toutefois, d'autres cours pourraient être admissibles à une reconnaissance d'acquis dans la mesure où ils auraient été enseignés par un(e) ingénieur(e) canadien(ne) ou qu'ils auraient été enseignés dans une institution accréditée par le BCAPG.

### **III) Synthèse**

Une demande de reconnaissance d'acquis peut être effectuée pour chaque cours répondant aux critères suivants :

- Le cours effectué doit avoir un nombre de crédits équivalent ou supérieur à celui de l'UQTR.
- Le contenu des cours doit être équivalent à hauteur de 70 %.
- La cote obtenue doit être minimalement de C.
- Les documents fournis (officiels) doivent être suffisants pour prendre une décision.
- Les règles du BCAPG doivent être respectées

La demande est traitée après que la validation de l'inscription soit effectuée après le début de la première session d'étude.

### **IV) Demande de reconnaissance d'acquis**

La demande de reconnaissance d'acquis se fait via le **portfolio des reconnaissances d'acquis** dans le portail étudiant, sauf pour les étudiants bénéficiant d'une passerelle DEC-BACC.

Les étudiants bénéficiant d'une passerelle DEC-BACC doivent contacter directement la direction de programme par courriel à l'adresse [Dir.Prem.Cycle.Gmec@uqtr.ca](mailto:Dir.Prem.Cycle.Gmec@uqtr.ca).